BULLETIN DE SOUSCRIPTION SIMPLIFIÉE DU CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE DES PRESTATAIRES DE SERVICES DES AGENCES CONSEIL EN COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2 000 000 € HORS TAXES

Votre intermédiaire	AXA
PTF :	Service Destinataire : .....

INFORMATION PRÉALABLE À VOTRE DEMANDE DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE

Ce bulletin constitue un questionnaire simplifié de déclaration du risque.
Ce questionnaire est établi en application des articles L112-3 et L113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque. Il doit permettre à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROPOSANT

Dénomination sociale, forme juridique et adresse du siège social : .....

.....

N° Siret (obligatoire) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro de client AXA (le cas échéant) : .....

Désignation des personnes physiques ou morales devant avoir la qualité d'assuré : .....

.....

Chiffre d'affaires annuel hors taxes : ..... €

2. ACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Exercez-vous l'activité d'agence conseil en communication et en publicité ? ☐ Oui ☐ Non
Exercez-vous l'une des activités suivantes ? ☐ Oui ☐ Non

- étude et conseil en communication
- mise en place de la politique de communication
- réalisation de prises de vue photos, cinématographiques soit en studio soit en extérieur
- production, montage et réalisation de brochures, dépliants
- création d'articles de promotion de marque
- réalisation de films, flashs radios, affiches, encarts dans les journaux
- conseil à la conception graphique de site internet

3. AUTRES ÉLÉMENTS SUR VOTRE RISQUE

1. Le chiffre d'affaires de votre entreprise est inférieure à 2 millions d'euros hors taxes. ☐ Oui ☐ Non
2. Votre entreprise refuse d' exercer une des activités suivantes, directement ou en qualité de sous-traitant :
   - conseil en communication en matière de gestion de crise ☐ Oui ☐ Non
   - communication financière et/ou politique ☐ Oui ☐ Non
   - recherche d'antériorité de droits de la propriété industrielle, artistique et littéraire pour le compte de tiers non suivie de création publicitaire ☐ Oui ☐ Non
   - prestataire en informatique : création/développement/vente de logiciel, de moteur de recherche, hébergement, infogérance, création de site Internet, édition de logiciels ☐ Oui ☐ Non
3. Votre établissement ou vos installations permanentes sont situés en France métropolitaine ☐ Oui ☐ Non
4. Votre entreprise exerce ses activités dans un des pays de l'Union Européenne, la Suisse, Andorre ou Monaco ☐ Oui ☐ Non
5. Votre entreprise formalise par écrit des engagements contractuels avec ses clients et ses fournisseurs. ☐ Oui ☐ Non
6. Votre entreprise :
   - exige de son client un bon à tirer sans réserve avant toute impression de documents, ☐ Oui ☐ Non
   - et fait approuver systématiquement par ce dernier le contenu des informations avant qu'elles ne soient diffusées. ☐ Oui ☐ Non
7. Pour l'utilisation des images, sons ou musiques, les droits sont toujours protégés ☐ Oui ☐ Non
8. L'utilisation de drone est garantie par un contrat d'assurance responsabilité civile ☐ Oui ☐ Non
9. Pour le paiement électronique en ligne, confirmez-vous que :
   - le système utilisé par votre entreprise ne stocke pas les données transmises (numéros de carte et nom du porteur), ☐ Oui ☐ Non
   - et prévoit des contrôles et enregistrements nécessaires aux transactions réalisées. ☐ Oui ☐ Non
10. Pour l'organisation de manifestation, confirmez-vous que :
    - le nombre d'invités réunit moins de 500 personnes, ☐ Oui ☐ Non
    - les dispositions en matière de sécurité respectent la réglementation en vigueur, ☐ Oui ☐ Non
    - la manifestation ne prévoit pas l'utilisation de gradins, chapiteaux ou tentes, tribunes ou structures provisoires, ☐ Oui ☐ Non
    - aucun feu d'artifice n'est tiré. ☐ Oui ☐ Non

3. AUTRES ÉLÉMENTS SUR VOTRE RISQUE (SUITE)

11. Antécédents d'assurance de votre entreprise – Confirmez-vous que votre entreprise :

- n'a pas eu connaissance d'évènements au cours des 5 dernières années (ou depuis sa création) susceptibles d'engager sa responsabilité ☐ Oui ☐ Non
- n'a pas fait l'objet de résiliation pour sinistre ☐ Oui ☐ Non
- que votre entreprise n'a pas fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire) au cours des 3 dernières années ☐ Oui ☐ Non

4. PORTÉE DE VOS DÉCLARATIONS

Je reconnais :
Avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans le cadre de ma demande de souscription ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux articles L.113.8 (nullité du contrat d'assurance) et L.113.9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du code des assurances.

5. DEMANDE DE SOUSCRIPTION

Vous souhaitez que les garanties du contrat d'assurance Responsabilité Civile des Prestataires de services Agence de Conseil en communication et publicité prennent effet le |_|_|_|_|_|_|_|_|

6. DATE ET SIGNATURE

Je suis informé(e) qu'AXA France peut utiliser mes informations pour promouvoir ses offres d'assurance, banque et assistance.
☐ Je peux m'y opposer en cochant la case ci-contre

Fait à : ....., le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom : .....

Nom : .....

Fonction : .....

Signature du proposant (ou cachet commercial)

7. PRIX INDICATIF

Le tarif définitif vous sera remis par devis.
La cotisation est ajustable par application des taux suivants selon le Chiffre d'affaires HT déclaré au moment de la souscription :

CHIFFRE D'AFFAIRES	TAUX	COTISATION MINIMALE ANNUELLE (HORS TAXES (1))
Inférieur ou égal à 600 000 €	0,08 %	480 €
Supérieur à 600 000 € et inférieur ou égal à 2 000 000 €	0,037 %	750 €

(1) S'y ajoutent la taxe d'assurance de 9 % et en cas de fractionnement mensuel, la cotisation annuelle est majorée de 3 %.

La cotisation provisionnelle perçue à chaque échéance du contrat sera égale à la cotisation minimale irréductible.

Les conditions de garantie et de tarif seront établies sur la base d'un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 600 000 € ou bien supérieur à 600 000 € et inférieur ou égal à 2 000 000 €, l'assuré devra s'engager à déclarer à l'assureur tout dépassement de chiffre d'affaires égale ou supérieure à 2 000 000 € de Chiffre d'affaires.

En tant que Dirigeant vous prenez des décisions qui peuvent engager votre responsabilité et votre patrimoine personnels.
Avez-vous pensé à vous protéger des risques Liés à votre fonction de dirigeant ?
AXA répond à ce besoin spécifique avec l'offre « Responsabilité des Dirigeants » : prise en charge de vos frais de défense civile et pénale si votre responsabilité est recherchée, prise en charge des dommages et intérêts dus si votre responsabilité est avérée, Assistance Garde à Vue, Assistance risques Psychosociaux et Protection Juridique.

Parlez-en à votre interlocuteur habituel.

Réf. 2001985 03 2022

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances • **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • **Entreprise régie par le Code des assurances.**